

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015**

Date de convocation : 17/09/2015

Date d'affichage : 29/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quinze, le mardi 22 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa FINEL.

Secrétaire de séance : Monsieur François OSMOND.

Ordre du jour

Réforme territoriale

- Débat sur la loi n°2015-991 dite loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale.
- Face à l'obligation de rejoindre Saint-Lô Agglo au 01 janvier 2017, doit-on créer une commune nouvelle incluant la totalité des 12 communes de la communauté de communes de Canisy (oui ou non) ?
- Questions diverses.

I - RÉFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire précise que la séance de ce soir se tient à la demande du bureau élargi de la communauté. Une réunion de présentation, où l'ensemble des membres des conseils municipaux avait été invité, s'est tenue jeudi 17 septembre dernier.

Comme vous le savez, le seuil de population pour la constitution d'un EPCI à fiscalité propre a été fixé à 15000 habitants. La communauté de Communes de Canisy, comptant un peu plus de 8000 habitants, n'atteint pas le seuil fixé par la loi, et devra donc disparaître au 01 janvier 2017. Le schéma départemental de coopération intercommunale devra être révisé, Madame la préfète sera amenée à proposer une fusion avec un autre EPCI, vraisemblablement Saint-Lô Agglo. Deux procédures s'offrent à la communauté de communes de Canisy, soit la fusion, soit l'adhésion.

La fusion entraîne la dissolution des deux EPCI, et la création d'une nouvelle structure, reprenant dans des conditions définies, les compétences de deux structures préexistantes. La nouvelle structure dispose d'un délai d'un an pour statuer sur ses compétences optionnelles et d'un délai de deux ans pour ses compétences facultatives. Si la structure ne conserve pas certaines compétences, elles reviennent aux communes, ex. l'organisation des temps d'activité périscolaire, voire la voirie. Il est procédé à une détermination du nombre et la répartition des sièges de l'EPCI qui doit désigner les membres de son bureau lors de sa séance d'installation.

L'adhésion d'une commune à un EPCI suppose que la commune intègre l'EPCI aux conditions fixées par celui-ci, notamment en termes de compétence et de gouvernance. Il est procédé à une nouvelle répartition des sièges sans que la composition du bureau soit remise en cause.

La question est de savoir si nous entrons à Saint-Lô Agglo individuellement (soit 12 communes) ou en tant que commune nouvelle (en lieu et place de la communauté de communes de Canisy et des communes membres) ?

Madame Claude CARAU COUVREUR se demande s'il n'existe pas des intérêts autres que financiers pour vouloir se décider aussi vite. Elle regrette que la décision soit à prendre dans l'urgence.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS aurait préféré avoir un projet de charte avant de prendre la décision de créer une commune nouvelle.

Monsieur Michel LEGOUPIL regrette qu'une charte n'est pas été établie, cependant au regard des compétences qui reviendront à la commune (le sport, la médiathèque, les TAP, la voirie) et pour perdurer l'esprit communautaire qui existe depuis plus de 20 ans, il est favorable au projet de création d'une commune nouvelle à douze.

Madame Vanessa FINEL estime que la décision est précipitée d'autant que les administrés n'ont pas été informés.

Monsieur Sébastien DUPARD s'interroge sur le projet fédérateur ? Quel est-il ? Il regrette que tout cela se « politise ».

Monsieur Jackie JOUANNE s'interroge sur le devenir des associations, du personnel communal. Il regrette que la commune soit contrainte d'entrer à Saint-Lô Agglo.

Monsieur Daniel VILLECHALANE souhaite souligner l'importance du vote de ce soir, et témoigne de son expérience de la communauté de communes. S'il y a 20 ans, l'esprit de clocher subsistait, il a laissé place, aujourd'hui, à un esprit communautaire, le PLUi en est, selon lui, la concrétisation. Il souligne l'aspect financier non négligeable à constituer une commune nouvelle avant le 01/01/2015 qui permettrait de conserver pendant trois ans la dotation forfaitaire de la communauté de

communes, soit environ 1 800 000.00 €. Il est favorable à la création d'une commune nouvelle incluant les 12 communes.

Monsieur François OSMOND partage l'idée que la décision de ce soir est quelque peu précipitée, il comprend qu'il faille analyser et étudier une charte ; cependant il vaut mieux, selon lui, rejoindre Saint-Lô Agglo unis, « qui ose, gagne », « le train des réformes passe, il ne faut peut-être pas rester sur le quai ; par conséquent, je ne suis « pour » la commune nouvelle ».

Monsieur le Maire précise que depuis plus de 30 ans, la commune a su se développer, les conseillers municipaux qui se sont succédé ont fait de bons choix. Selon lui, les Canisyais se plaisent à Canisy ; la commune est capable de fonctionner individuellement. Cependant, il admet qu'il ne faut pas s'écarter du mouvement qui est en marche.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret et de répondre à la question par oui ou par non : « face à l'obligation de rejoindre Saint-Lô Agglo au 01 janvier 2017, doit-on créer une commune nouvelle incluant la totalité des 12 communes de la communauté de communes de Canisy ? »

Il est procédé au dépouillement du vote :

Nombre de bulletins : 15

Non : 10 voix

Oui : 3 voix

Blanc : 2 voix

Après en avoir délibéré, à 10 voix contre, 3 voix pour, et 2 votes blancs, le conseil municipal de Canisy a répondu non à la création d'une commune nouvelle incluant la totalité des 12 communes de la communauté de communes de Canisy.

II - QUESTIONS DIVERSES

voirie

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que les buses au village du Montmireil ont été posées, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie.

Il précise que les travaux de bi-couche commandés par la communauté de communes ont pris du retard.

Ecole

Monsieur Michel LEGOUPIL rappelle avoir demandé un devis à l'entreprise EUROVIA pour l'enrobé de l'école avant le 05/10/2015.

Presbytère

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil qu'un linteau bois d'une fenêtre du rez-de-chaussée est mal en point. Un devis va être demandé. Un second devis va être demandé pour l'électricité.

Maison d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la MAM « la vie en couleurs » sera dissoute au 01/10/2015.

Installation du futur médecin

Monsieur le Maire informe que le cabinet médical du Dr HELAINE devrait ouvrir courant octobre.

Divers

Madame Nathalie FAGNEN rapporte que les fleurs, situées à l'entrée du bourg rue Saint-Pierre, gênerait la visibilité.

Agenda

Commission voirie : mercredi 14/10 à 9h00, rdv au Montmireil.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,